



EXPOSITION

DE PIGEONS & VOLAILLES

Organisée par le Club d'Éleveurs de Petits Animaux du Québec

OUVERT AU PUBLIC

9H à 14H

Aussi présent
La Classique des
Futurités
(poules chantecler)
Troisième édition
présenté par l'AQVC

26 octobre 2019 dès 9h

Centre municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon

1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon, G0S 2W0

Informations : Christine Desmarais (418-520-1947)

ou Marie-Claire B Giroux (418-872-1583)

Notre partenaire :





EXPOSITION DE PIGEONS ET VOLAILLES édition 2019

Le Club d'Éleveurs de Petits Animaux du Québec tiendra son exposition annuelle le **samedi 26 octobre 2019**. Cette exposition est ouverte à toutes les races pures de petits oiseaux de basse-cour existants (volailles, faisans, cailles, pigeons, aquatiques, paons). Le tout se déroulera au **Centre Municipal de Saint-Lambert de Lauzon, 1147, rue du Pont, St-Lambert de Lauzon (Québec), G0S 2W0**. Le jugement sera fait selon leur standard respectif.

Pour une troisième année, le *Club d'Éleveurs de Petits Animaux du Québec* reçoit l'*Association Québécoise de la Volaille Chantecler* et sera l'hôte de la « **Classique de la Volaille Chantecler, troisième édition** ».



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE PARTICIPATION

1. Les frais d'inscription pour les volailles et les pigeons sont de **4 \$** par sujet.
2. **Pour les jeunes éleveurs (moins de 12 ans) l'inscription est de 2 \$ par sujet..**
3. **Le ou la jeune doit être présent(e) avec ses animaux.**
4. **Les frais d'inscription pour la Classique de l'AQVC sont fournis avec leurs documents.**
5. Date limite pour faire vos inscriptions pour la volaille et les pigeons:
 - 14 octobre par la poste
 - 18 octobre par télécopieur, courriel ou téléphone.
6. Il s'agit d'une exposition d'une journée :
 - Les salles seront préparées le vendredi après-midi.
 - Les pigeons et les volailles venant de loin pourront entrer dans la salle à partir de vendredi soir, 18 heure; les autres le samedi matin à partir de 7 heure;
 - Les animaux devront être en place pour 8 heure samedi matin.
 - Les cages de transport vides doivent être placées sous les tables. Les animaux, non exposés, que les exposants désirent vendre doivent être placés à l'endroit prévu à cet effet
Tous les animaux, exposés ou non ne doivent pas sortir avant que les prix sont remis aux gagnants.
 - Les exposants de pigeons doivent transporter eux-mêmes leurs animaux au juge, sinon ils devront se trouver un remplaçant;
Les animaux ne doivent pas sortir de la salle avant l'autorisation du responsable.
7. Le jugement débutera à 9 heure précise.
8. Les juges de la journée peuvent exposer des animaux sauf dans les races qu'ils jugent; Toutefois, cela ne doit pas empêcher le juge de juger toute la journée. Il ne pourra donc pas transporter ses animaux à la table de jugement. Il devra demander un remplaçant pour s'occuper de ses oiseaux.

9. Écrire lisiblement vos inscriptions sur la feuille fournie à cet effet en ayant soin de mentionner tous les détails requis pour chaque colonne;
 - Prenez le temps de bien indiquer la couleur de vos sujets;
 - Un (1) seul sujet par ligne;
10. Les cages seront montées par le Club pour les pigeons et les volailles.
 - Ces animaux devront être placés dans les cages respectives prévues pour eux (1 par cage).
11. Il est strictement défendu de déranger les juges en fonction. Les questions et commentaires devront se poser une fois que le jugement de la classe sera terminé. Après les jugements, le juge sera disponible pour discuter avec les exposants qui le désirent.
- 12. Tout exposant cherchant à influencer le juge de quelque façon que ce soit (par exemple : identifier des sujets devant le juge ou en employant toute autre méthode connexe), verra ses sujets de la section dont le jugement est en cours, disqualifiés sans autre avertissement.**
13. Tout animal malade sera retiré des cages immédiatement et isolé des autres. Les sujets seront vérifiés à l'entrée;
14. Le CEPAQc, organisateur de l'exposition, apportera aux sujets exposés toute l'attention possible mais ne se rend pas responsable des pertes, dommages ou vols.
15. Tout pigeon devra porter une **bague lisible scellée** dont le numéro doit correspondre à sa carte de cage.
16. Une pause de 30 minutes est prévue entre midi et 13 heure à la discrétion du juge
17. S'il y a une modification suite à l'inscription, l'exposant doit le signaler, lors de la mise en cage.
Aucune correction ne sera faite gratuitement à vos inscriptions. Les corrections ou ajouts après la date limite seront soumis à une pénalité de 3 \$ par correction ou ajout. *Assurez-vous que le tout soit bien fait.*
18. Utilisez le formulaire d'inscription fourni à cet effet, sinon nous nous réservons le droit d'annuler vos inscriptions.
19. Un certificat avec la photo de l'animal et son éleveur sera attribué au meilleur de chacune des races exposées (incluant toutes les variétés de la race).

- **Il y aura donc prise de photo avec les animaux gagnants. Chaque éleveur gagnant est responsable d'apporter son oiseau à la photographe pour obtenir son certificat.**
- **Pour la volaille:**
 - Un trophée défendable annuellement sera offert pour le Grand Champion Volaille, Il s'agit du trophée Rosaire Pépin offert au Club par Madame Janine Pépin. **Une plaque** sera offerte à la Grande Réserve de l'exposition.
 - Un trophée défendable sera également offert au Grand Champion de la catégorie Aquatique. Il s'agit du Trophée Roland Leclerc et une **plaque** sera offerte à la grande réserve.
 - Un autre trophée défendable sera offert pour la catégorie des oiseaux ornementaux. Une plaque sera offerte à la réserve
 - Un trophée défendable sera aussi offert au Champion Chantecler. Une plaque sera offerte à la réserve.
 - Pour les jeunes éleveurs: Le jugement de leurs animaux se fera en même temps que ceux des adultes. Toutefois, le juge se réserve un moment privilégié avec les jeunes et leurs animaux après les jugements. Par la suite, le ou la jeune ira se faire photographier avec son meilleur sujet.
- **Pour les pigeons:**
 - Un trophée défendable sera offert au Grand Champion Pigeon. Il s'agit du trophée Rosaire Pépin offert au Club par Janine Pépin. Une plaque sera offerte à la Grande Réserve de l'exposition.
 - Un trophée défendable sera attribué au meilleur Jacobin et une plaque à la réserve de cette race.
 - Un trophée défendable sera offert au meilleur Modena. Une plaque sera offerte à la réserve de cette race.
 - Un trophée défendable sera offert au meilleur Voyageur. Une plaque sera offerte à la réserve de cette race.

- Un trophée défendable sera aussi offert au meilleur de toutes autres variétés. Une plaque sera offerte à la réserve de ces variétés.
- **La remise des prix se fera à la table des trophées à 15 heure. Les juges et exposants doivent être présents. Un montant de 50\$ sera offerte aux Grands Champions et 25\$ pour les Grandes Réserves**

20. Faire parvenir vos inscriptions de pigeons et votre chèque ou mandat-poste au

Club d'Éleveurs de Petits Animaux du Québec

A l'attention de Jacques Nadeau 912 route Gravel

Neuville (Québec) G0A 2R0 418-876-3640

Courriel: j.nadeau@globetrotter.net

Faire parvenir vos inscriptions de volailles et votre chèque ou mandat-poste :

Club d'Éleveurs de Petits Animaux du Québec

A l'attention de Marie-Claire Belleau-Giroux

2590, Notre-Dame, Québec (Québec) G2G 0C2

Tél.: 418-872-1583

Courriel : belleaum@sympatico.ca

21. Pour les inscriptions par téléphone, télécopieur ou courriel, vous devez payer dès votre arrivée, avant le début des jugements.

22. Les juges seront :

- Pour la volaille, les anatidés, et autres variétés : **Monsieur Stéphane Laliberté**
- Pour les pigeons : **Messieurs Jean-Marc Danis et André St-Amand**



Besoin de logement?

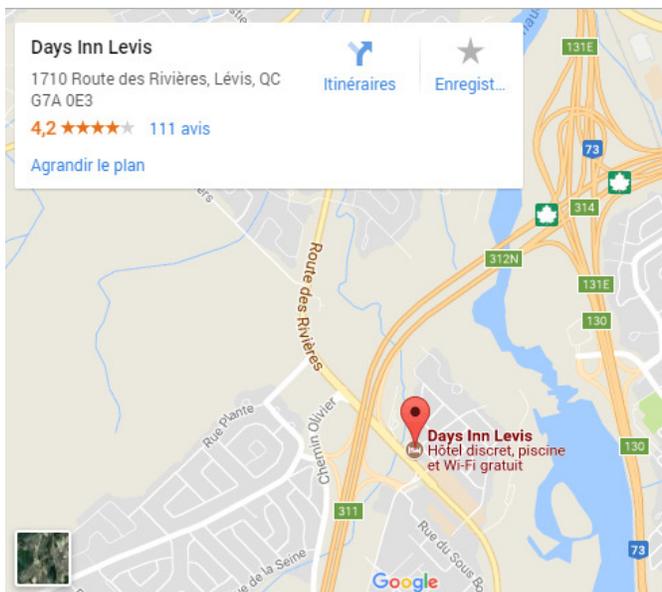
Hotel Days Inn Lévis (St-Nicolas)

1710 Route des Rivières

Lévis, Québec G7A 0E3

Téléphone : 1-855-213-0582

Tarif : 101 à 119 \$



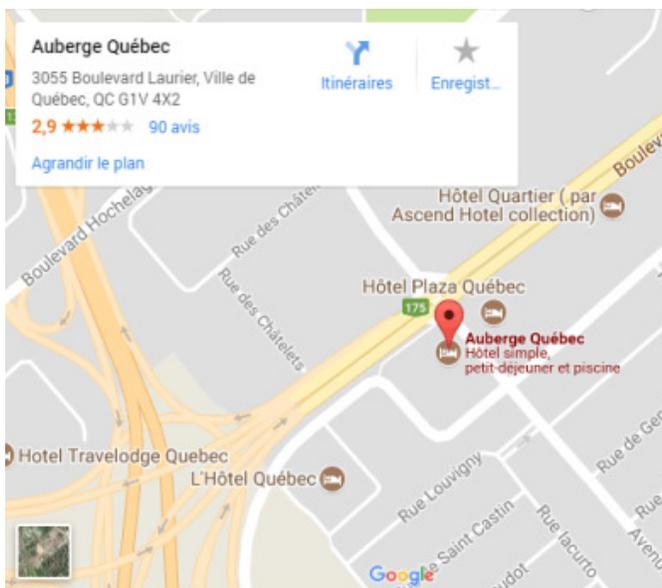
Auberge Québec

3055, Boul. Laurier

Québec, G1V 4X2

Mentionner « Exposition du CEPAQc » pour
un tarif à 75\$ +tx

Tarif régulier : 69 \$ à 88 \$



N'oubliez de dire que vous venez pour l'exposition.

